

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mcote02-cssbf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0c2ea74b380e442ca01d6d6a>

Date d'obtention : 2026-07-09 13:15:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette formation me permet de mieux comprendre le rôle de chacun des intervenants ainsi que les différentes étapes à suivre lors d'une divulgation. Le questionnaire constitue également un outil pertinent pour recueillir l'information essentielle qui devra être transmise ultérieurement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'assurer que les interventions réalisées respectent les pratiques reconnues comme probantes et sont conformes aux exigences légales en vigueur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Veiller à ne pas influencer les réponses de l'adolescent afin de préserver l'authenticité de son témoignage. Faire preuve de bienveillance dans l'intervention, tout en respectant la confidentialité, l'intimité et les droits de l'élève.